



La dynamique des centrales villageoises, c'est :

Implanter des **capteurs solaires photovoltaïques** sur un ensemble de toitures, dans le respect du patrimoine bâti, des paysages et de la Charte du Parc naturel régional du Luberon.

Être accompagné par des **professionnels qualifiés et locaux** pour apporter des éléments techniques et permettre une intégration optimale des capteurs solaires.

Faire participer la **population** à des questions liées à l'énergie et la façon de concevoir des projets publics et privés.

Un **investissement partagé** porté par la population du territoire et les collectivités locales.

La **création d'une société locale** gérée par des associés bénévoles sur un mode démocratique et coopératif.



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Produire ensemble des énergies renouvelables, c'est possible !

Envie de participer au projet ? Des questions ?

Un site internet : www.centralesvillageoises.fr

Des contacts :

Parc naturel régional du Luberon : matthieu.camps@parcduluberon.fr

Sud Luberon : paysdaigues@centralesvillageoises.fr

Pays de Banon : lurealbion@centralesvillageoises.fr

Le projet de centrales villageoises bénéficie du soutien technique et financier de :



Crédits photos : PNRIL, Shutterstock - Graphisme : Autrement dit - Imprimé sur papier 100% recyclé par Impimerie Nouvelle à Apt - Ne pas jeter sur la voie publique



Une société citoyenne locale

Comment ça fonctionne ?



La société des centrales villageoises réalise les investissements, assure l'entretien et revend l'électricité produite à EDF.

Avec les bénéficiaires, elle réinvestit dans de nouveaux projets photovoltaïques. Elle rémunère également ses sociétaires en fonction de leur participation.

Centrale villageoise



Collectivités



Citoyens



Acteurs locaux

Investisseurs solidaires



S'associent dans une centrale villageoise



- Baux aux propriétaires des toitures
- Réalisation des installations
- Production / maintenance
- Vente de l'énergie à EDF
- Animation de l'initiative collective
- Pédagogie sur le territoire
- Gestion des excédents d'exploitation (dividendes ou réinvestissement)

Donner du sens à mon épargne et investir dans l'économie locale !



Je suis propriétaire d'un bâtiment

Si mon toit est bien orienté, je peux le louer à la société locale pour qu'elle y installe des panneaux solaires. Je signerai un bail et percevrai un loyer sur 20 ans.



J'ai quelques économies

Je peux contribuer au financement des énergies renouvelables en prenant une ou plusieurs parts dans la société locale.

Un projet ancré dans le territoire

Le projet des centrales villageoises s'étend sur deux territoires pilotes du Parc naturel régional du Luberon :

Communauté territoriale Sud Luberon (Cotelub) :

Ansouis, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Vitrolles en Luberon, Villelaure et communes limitrophes.

Communauté de communes du Pays de Banon (CCPB) :

Banon, La Rochegiron, L'Hospitalet, Montsalier, Oppedette, Redortiers - Le Contadour, Revest des Brousses, Revest du Bion, Sainte Croix à Lauze, Saumane, Simiane la Rotonde, Vachères et communes limitrophes.

